

## Procès-verbal du Conseil d'administration ID 77

## Vendredi 14 mars 2025

Le Conseil d'administration du GIP ID 77 s'est réuni ce jour, à 09h00, sur convocation de son Président.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Convention de mise à disposition de moyens et services du Département au profit du GIP pour 2025-2027
- 2. Approbation du Compte Financier Unique 2024
- 3. Budget supplémentaire 2025

Vous trouverez ci-joint les projets de délibération relatifs à ces points.

Seront également présentés des points divers n'appelant pas de délibération :

- Point préalable à l'Assemblée générale rapport d'activités 2024
- Point sur les réflexions en cours sur de nouvelles offres de service (tableau des financeurs potentiels, centrale d'achat AMO –MOE, aide juridique)

# Sont présents en tant qu'administrateur prenant part aux votes :

#### Au titre du collège du Département

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, *Président du GIP ID77*, Madame Daisy LUCZAK, *Vice-présidente du Conseil départemental, en visioconférence,* Monsieur Xavier VANDERBISE, *Vice-président du Conseil départemental, en visioconférence,* 

## Au titre du collège des organismes associés

Madame Béatrice RUCHETON, *Présidente de Seine-et-Marne Environnement*,
Madame Sylvie LAHUNA, *suppléante de Madame Majdoline BOURGEAIS-EL ABIDI*, *membre du CA de Seine-et-Marne Attractivité*, *en visioconférence*Monsieur Yann DUBOSC, *Président d'Aménagement 77*, *en visioconférence*Monsieur Thierry CERRI, *président du CAUE77*, *en visioconférence*,

### Au titre des représentants des EPCI

Monsieur Marc CUYPERS, *Président de la Communauté de communes du Val Briard, en visioconférence* Monsieur Yannick GUILLO, *Président de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne*, a donné pouvoir à Monsieur Marc CUYPERS

## Au titre du collège des représentants des autres membres

Monsieur Didier KERIGER, *Maire de Champagne-sur-Seine*, Monsieur Jean-Claude GENIES, *Maire de Gressy, en visioconférence*,

#### Absents excusés :

Monsieur Vincent ÉBLÉ, conseiller départemental
Monsieur Vincent PAUL-PETIT, conseiller départemental
Madame Sandrine SOSINSKI, Présidente d'Initiatives 77
Monsieur Bruno SALOU, suppléant de Madame Sandrine SOSINSKI, Présidente d'Initiatives 77
Madame Majdoline BOURGEAIS-EL ABIDI, membre du CA de Seine-et-Marne Attractivité,
Monsieur Pascal GOUHOURY, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,
Monsieur Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de communes du Provinois,
Monsieur Olivier MORIN, Président d'Act'Art.

#### Sont également présents :

Madame Christine SIBLET-BEUVAIN, *Payeur départemental*, Madame Sylvie ROGNON, *Directrice du GIP ID77*, Madame Marie VILLETTE, *Directrice adjointe du GIP ID77*.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT remercie les participants pour leur présence et ouvre la séance du Conseil ce jour à 09h05.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

### 1°) Délibération n°CA-2025/03/14-1: Convention de mise à disposition de moyens et services 2025-2027

Il est rappelé par Madame Sylvie ROGNON que le Département et ID77 ont signé en 2019 une convention de mise à disposition de moyens et de services pour garantir l'exercice des missions du GIP pour une durée de 3 ans. Elle précise que les moyens matériels correspondent aux bureaux, véhicules, moyens informatiques et téléphoniques, fournitures et mobiliers. Les prestations concernent les salaires des deux agents mis à disposition et les services assurés par les différentes directions supports du Département auprès d'ID77. Cette convention a été renouvelée pour la période de 2022 à 2024.

Le Conseil départemental du 14 février 2025 a réitéré son engagement auprès d'ID77 en approuvant une nouvelle convention, pour la période de 2025 à 2027. Le montant des prestations de service est estimé à 568 500€, celui des moyens matériels à 58 200€.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT soumet au vote la délibération n° CA-2025/03/14-1 approuvant la convention de mise à disposition de moyens et de services et l'autorisant à signer ce document. A l'unanimité des votes, la délibération n°CA-2025/03/14-1 est approuvée.

## 2°) Délibération n°CA-2025/03/14-2 : Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2024

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT s'absente de la séance et Madame Daisy LUCZAK est désignée présidente de séance par les membres du Conseil d'Administration, pour mener le vote de la délibération relative à l'approbation du CFU pour l'exercice 2024. En présence de Madame SIBLET-BEUVAIN, Madame Sylvie ROGNON rappelle l'obligation prévue par la Loi de Finances pour 2024 de fusionner les comptes administratifs et de gestion dans un document unique, le CFU, au plus tard pour l'exercice budgétaire de 2026.

Par anticipation, le GIP remplissant toutes les conditions, il est proposé d'adopter dès 2025 le CFU pour l'exercice 2024.

Il est fait état, pour l'exercice 2024, d'un total de dépenses de fonctionnement de 1557,77€, pour un budget de 2525,40€, entraînant un excédent de 967,63€.

Les dépenses correspondent à l'enregistrement de la marque ID77 auprès de l'INPI, l'assurance du GIP et la prestation de maintenance informatique.

Madame Daisy LUCZAK soumet au vote la délibération n° CA-2025/03/14-2 portant approbation du CFU. A l'unanimité des votes, la délibération est adoptée.

## 3°) Délibération n°CA-2025/03/14-3 : Budget Supplémentaire 2025

Au vu du budget primitif pour 2025, et de l'approbation du CFU, Madame Sylvie ROGNON propose le report de l'excédent 2024 d'un montant de 967,63€ sur le budget 2025 et de diminuer la demande faite au Département d'un montant de 1000€, ce qui porterait le budget de fonctionnement à 1967,63 €.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT soumet au vote la délibération n° CA-2025/03/14-3 approuvant le Budget supplémentaire 2025 du GIP ID77.

A l'unanimité des votes, la délibération n°CA-2025/03/14-3 est approuvée.

Toutes les délibérations à l'ordre du jour ayant été présentées et adoptées, il est proposé d'aborder les questions diverses.

## Rapport d'activités 2024

Les chiffres clés du projet de rapport d'activités 2024, qui sera soumis à l'approbation de la future Assemblée Générale du GIP, sont présentés par Madame Marie VILLETTE.

Il est notamment mentionné le fait que les 72 demandes enregistrées sur la plateforme d'ID77 ne reflètent pas toute l'activité menée auprès des collectivités seine-et-marnaises par les contributeurs du GIP (directions du Département concernées et Organismes associés). La méthodologie de recensement des sollicitations directes auprès des services et correspondant à des offres ID77 fait l'objet d'une réflexion avec les contributeurs.

Les principales offres activées concernent la désimperméabilisation des espaces publics, les conseils à l'installation de vidéo-protection et la valorisation et rénovation du patrimoine bâti.

Monsieur Yann DUBOSC demande s'il existe une offre concernant la problématique des ombrières en panneaux photovoltaïques sur les parkings, sachant que les communes de son intercommunalité se posent des questions. Il est rappelé que cette offre n'existe pas actuellement dans ID77, que le SDESM peut apporter des informations sur ce sujet, et que la mise en œuvre du décret tertiaire relève plutôt de la compétence du CAUE77. Toutefois, les élus peuvent se tourner vers ID77 qui renverra vers le bon interlocuteur.

La prochaine AG, qui approuvera les nouvelles adhésions (actuellement 8 recensées) et le rapport d'activités 2024, se tiendra à Coupvray, le 11 juin après midi, à partir de 13h30.

La présentation du rapport d'activité pourrait être complétée par les services contributeurs eux-mêmes.

## Réflexion sur le tableau des financements

Comme demandé lors d'un précédent CA, ID77 a étudié l'établissement d'un tableau des financeurs, en réponse à un souhait des collectivités.

Toutefois, après échanges avec les contributeurs du GIP, ce sujet est reporté à une stabilisation budgétaire et devra prendre en compte les capacités à répondre des services (ressources humaines, missions...). Par ailleurs, il a été vu en COTECH que la mise à jour du tableau serait difficile notamment concernant les contacts au regard des changements existants.

Il semble préférable de développer des offres existantes ou d'en créer de nouvelles, selon les thématiques, pour renvoyer les collectivités vers les contributeurs d'ID77 au fait des financements et de leurs interlocuteurs.

## Réflexion sur la mise en place d'une centrale d'achat pour les missions d'AMO ou de MOE

Plusieurs collectivités ont indiqué avoir des difficultés à lancer des procédures de marché public pour trouver des AMO ou MOE pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets. De plus, elles sont parfois confrontées à des marchés infructueux, les bureaux d'étude ne répondant pas à ces projets de plus faible envergure. Elles ne disposent pas toujours des services ressources en interne pour mener ces procédures. Sur les 390 communes adhérentes, 282 ont un seuil de population de moins de 2000 habitants.

Aussi, ID77 étudie la possibilité de compléter ses missions par une activité de centrale d'achat de prestations d'AMO ou de MOE, pour le compte de ses adhérents. Cela est juridiquement envisageable, mais plusieurs points de vigilance sont déjà soulevés, notamment sur le type de marché et la gestion ultérieure ou sur l'accompagnement à prévoir pour les collectivités dans leurs relations avec les prestataires retenus. De même, une réflexion sur l'existence d'une participation, comme celle qui existe pour les centrales d'achats du SDESM et de Seine-et-Marne Numérique, est à mener.

Pour délimiter le périmètre des besoins, un questionnaire est en cours d'élaboration à destination des collectivités adhérentes d'ID77, en lien avec la Direction des Achats Publics et des Affaires Juridiques du Département.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT et Madame Béatrice RUCHETON sont favorables à une participation financière même minime des adhérents.

Monsieur Jean-Claude GENIES exprime le fait que les collectivités sont laissées à l'abandon, depuis le retrait des aides techniques de l'Etat, et qu'il faut pallier ce manque, notamment avec des structures comme ID77.

## Réflexion sur la mise en place d'une aide juridique auprès des communes

A la suite de demandes exprimées auprès d'ID77, notamment sur les marchés publics, le droit du sol et l'urbanisme opérationnel, Madame Sylvie ROGNON a réalisé un benchmark auprès des Agences Techniques Départementales pour savoir si elles dispensaient une aide juridique.

Plusieurs de ces agences ont des dispositifs d'accompagnement pour leurs adhérents, selon des modalités différentes : juristes en interne, renvoi vers l'AMF ou des plateformes spécialisées dans le conseil juridique. Les conditions financières varient d'un dispositif à l'autre.

L'interrogation faite auprès de 2 plateformes (SVP et WEKA), montre que les petites communes ne peuvent disposer d'un abonnement ; en effet, l'une d'entre elles explique qu'elle ne s'adresse pas à des communes dont le seuil de population est inférieur à 1500 hab car le coût est trop important.

Monsieur Marc CUYPERS et Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT indiquent que leurs EPCI respectifs ont des abonnements à ce type de plateforme, permettant aux communes de poser directement leurs questions juridiques. Pour autant l'utilisation par les petites communes n'est pas probante.

Madame Sylvie ROGNON est en attente des devis de ces plateformes pour déterminer l'opportunité pour le GIP de s'abonner en direct ou de proposer une offre aux adhérents.

L'avancement de ces réflexions sera présenté lors d'un prochain Conseil d'Administration.

En l'absence d'autres questions diverses, Monsieur CHANUSSOT remercie les participants et conclut le conseil d'administration à 10h30.

Sylvie ROGNON

Secrétaire de séance

Fait à Melun, le 14 mars 2025

Jean-Marc CHANUSSOT Président-d'ID 77

P.J.: Présentation du 14/03/2025